

Fiche n° 4

Citations et références

Pourquoi relever les références des documents utilisés ?

- Par respect de la propriété intellectuelle (protégée par le droit d'auteur)
- Pour pouvoir retrouver les documents utilisés
- Pour permettre au lecteur du document :
 - de connaître les sources d'information
 - d'obtenir un complément d'information en reprenant le document d'origine

Extrait des informations administratives du Collège Calvin concernant les travaux de maturité :
http://www.edu.ge.ch/po/calvin/Administration/trav_matu/les_ref_biblio.htm [site consulté le 26.01.2010]

Pour le référencement et la rédaction bibliographique, il est fortement recommandé d'utiliser les documents suivants ([Règles APA](#)) :

Pour les livres, articles, revues, etc. :

Pelgrims, G. (2007). *Références bibliographiques : guide pour les travaux universitaires en sciences de l'éducation*. Genève : Univ. de Genève, Fac. de psychologie et des sciences de l'éducation (Cahiers de la Section des sciences de l'éducation. Pratiques et théorie)

La version imprimée de ce guide peut être empruntée à l'Infothèque (cote 001.42 PEL)

Pour les documents électroniques (sites web, DVD, etc.) :

Charmillot, M. (2005). *Références bibliographiques de documents électroniques*. Genève : Univ. de Genève, Fac. de psychologie et des sciences de l'éducation (Initiations en sciences de l'éducation) (Carnets des sciences de l'éducation)

Pour télécharger ces deux documents, une seule adresse (site consulté le 19.03.2010):
<http://www.unige.ch/fapse/publications-ssed/cahiers/online.html>

Le site web de la Bibliothèque des Sciences de la vie - Section Psychologie et Sciences de l'Education de l'Université de Liège présente les mêmes règles APA, avec l'avantage d'être plus convivial (site consulté le 19.03.2010):

http://www.udfapse.lib.ulg.ac.be/Aide_publication/apa.htm